

Retours de matériel

1 - Retours de matériel neuf pour avoir

- Les retours de matériels neufs feront l'objet d'une indemnité systématique qui sera facturée à hauteur de 20% du montant de la facture (+ facturation du port ALLER).
- En aucun cas, les retours de matériel ne pourront concerner des produits facturés depuis plus de 3 mois, ou ne possédant plus leur emballage d'origine.
- Les retours ne seront acceptés qu'en PORT PAYE, et ce après notre accord.

2 - Retours de matériel pour réparation

- Les retours de matériel pour réparation ne seront acceptés qu'en PORT PAYE.

3 - Retours de matériel pour échange

- Les retours de matériel pour échange ne seront acceptés qu'en PORT PAYE, et seulement après notre accord.

AUCUN ECHANGE NE SERA FAIT AVANT LE RETOUR EN NOS LOCAUX DU MATERIEL NE CONVENANT PAS.